

**Zeitschrift:** Schweizerische Bauzeitung  
**Herausgeber:** Verlags-AG der akademischen technischen Vereine  
**Band:** 13/14 (1889)  
**Heft:** 24

## Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

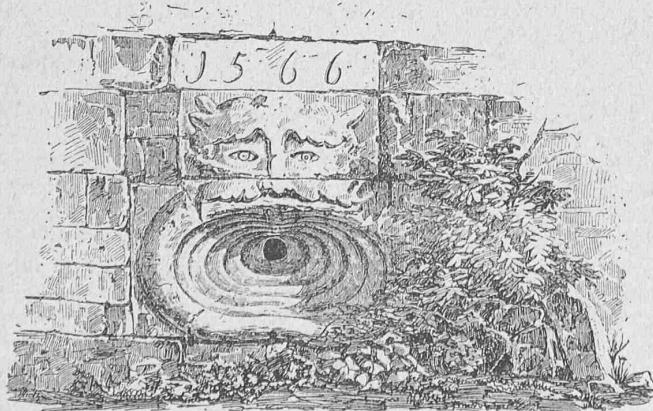
hat jede grössere Stadt einen treuen Hüter ihrer Denkmäler aufzuweisen. Es genügt, des braven Bäckermeisters Emanuel Büchel von Basel zu gedenken, in dessen Nachlass von Aufnahmen und schriftlichen Aufzeichnungen geradezu alles Bemerkenswerthe seiner Vaterstadt enthalten ist. Die zürcherischen Denkmäler haben Franz Hegi, J. Arter und später die Gebrüder Emil und Ludwig Schulthess mit Bienenfleiss gesammelt. Und ähnliche Schätze hat Schaffhausen, wo zwei wackere und hochverdiente Männer, der Maler und Zeichnungslehrer Hans Jakob Beck und der Strafhausdirector Hans Wilhelm Harder dafür gesorgt haben, dass das volle Bild der guten alten Stadt der Nachwelt überliefert worden ist. Der Name des Ersteren besonders ist mit der Geschichte des Unnoth unzertrennbar verknüpft.

Harder schildert, wie die ehrwürdige Veste doch einmal, im Jahre 1799, im feindlichen Feuer gestanden hat. Am 21. März hatten sich die Franzosen auf derselben festgesetzt; sie sahen aber bald, wie unhaltbar diese Stellung gegen die österreichischen Geschütze war. Sie warfen die auf dem Unnoth befindlichen Stücke in den Graben und überliessen die Stadt, nachdem sie noch die berühmte Grubenmann'sche Rheinbrücke in Brand gesteckt hatten, dem Feinde.

„Von dieser Zeit an —“ schreibt Harder — „wurde im Gefühl der allgemeinen Unzulänglichkeit der Vertheidigungsmittel die weiland werthvolle Festung ihrem Schicksale überlassen und gleich, von Obrigkeitswegen, deren Ruin durch Wegnahme der Platformbedeckung — deren man für den Boden eines 1804 erbauten Schlachthauses bedurfte! — eingeleitet. Das Wasser schlug jetzt überall durch, zerleckte das Gewölbe und schuf aller Arten Zerstörung. Allmälig trennten sich eine Masse Grathsteine von dem Casematten gewölbe los und drohten demselben den Einsturz. Auf der Zinne wucherten Gesträuche und Gewächse aller Art, Bäume trieben auf und in den zerfallenen Mauerkrantz nistete sich ein Heer von Dohlen ein.“

In solchem Zustande befand sich das Werk, als Beck im Jahre 1826 die ersten Schritte zur Sicherung und Wiederherstellung desselben unternahm. Mit seinen Schülern ging er zunächst an die Säuberung der Platform und als sich dann bald herausstellte, dass weitere Arbeiten finanzielle Opfer verlangten, unterzog er sich auch der Mühe, die nöthigen Spenden einzusammeln. 1830 war der Unnoth wieder leidlich hergestellt, dann fand sich, noch in demselben Jahre, der „Unnoth-Verein“ zusammen, der seither sein redliches Theil zum Unterhalt der Veste beigetragen hat.

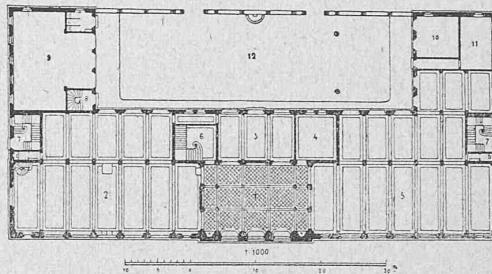
Aber noch in anderer Hinsicht hat sich Beck um dieses ehrwürdige Denkmal verdient gemacht: durch die gründlichen Aufnahmen desselben, welche nunmehr dem historisch-antiquarischen Verein des Cantons Schaffhausen gehören und deren Werth ihr Vergleich mit dem famosen Viollet-le-Duc'schen Plane erst recht erkennen lässt. Das zu zeigen und dem wackeren Meister die ihm gebührende Ehrenrettung zu verschaffen, hat mich wesentlich zu diesen Aufzeichnungen bestimmt.



Geschützlücke als Maske behandelt.

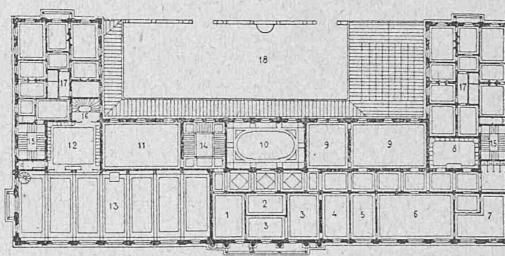
## Wettbewerb für ein neues Postgebäude in Genf.

Der letzter Nummer beigelegten Lichtdrucktafel mit der Perspective des mit dem dritten Preise ausgezeichneten Entwurfes von Architekt Eugen Meyer in Paris lassen wir nunmehr die hiezugehörigen Grundrisse folgen und veröffentlichen im Weiteren untenstehend den vollen Wortlaut des preisgerichtlichen Gutachtens über diesen Wettbewerb.



Grundriss vom Erdgeschoss.

*Legende:* 1. Schalterhalle. 2. Briefbüro. 3. Mandatbüro. 4. Wartsaal. 5. Fahrpostbüro. 6. Haupttreppe. 7. Privatwohnungstreppe. 8. Treppe für die Briefträger. 9. Remise. 10. Pferderaum. 11. Zimmer für das Personal. 12. Posthof.



1 : 1000.

Grundriss vom ersten Stock.

*Legende:* 1. Director. 2. Wartsaal. 3. Kanzlei des Directors. 4. Adjunct. 5. Controleur. 6. Controle. 7. Cassa. 8. Kleiderzimmer. 9. Matériel. 10. Conferenzsaal. 11. Kleiderzimmer der Briefträger. 12. 13. Briefträger-Raum. 14. Haupttreppe. 15. Privatwohnungstreppe. 16. Briefträgertreppe. 17. Privatwohnungen. 18. Posthof.

## Concours pour l'étude d'un nouvel Hôtel des postes à Genève.

### Rapport du Jury.

*A Monsieur le Chef du Département de l'Intérieur,  
Section des travaux publics,  
à Berne.*

*Monsieur le Conseiller fédéral,*

Le jury que vous avez institué dans le but de juger les projets de concours concernant le nouvel Hôtel des postes à Genève a eu l'honneur de vous communiquer en date du 26 avril le résultat sommaire de ses délibérations; il est en mesure aujourd'hui de vous présenter son rapport circonstancié.

Convoqué une première fois à Genève le 22 décembre 1888, il s'est constitué en appelant à la présidence, Monsieur le professeur Lasius et en chargeant Monsieur Recordon de la rédaction du rapport.

Le programme du concours, élaboré par les soins de la direction fédérale des travaux publics avec la coopération de la direction générale des postes, fut ensuite discuté, article par article, puis adopté à l'unanimité, non sans avoir subi diverses modifications.

Après la clôture du concours fixée au 16 avril, le jury s'est réuni une seconde fois, à Berne les 25 et 26 avril, pour l'examen des travaux déposés.

Il a constaté la présence de quarante projets, tous parvenus dans le délai fixé; numérotés de 1 à 40, ils portaient en outre la devise ou signe distinctif prescrits par l'art. 3 du programme, comme suit:

Nr.	Motto.	Nr.	Motto.
1 = Croix en timbres-poste.	7 = GAF.		
2 = Etoile inscrite dans deux cercles.	8 = BLUET.		
3 = Helvétia	9 = Tête d'aigle.		
4 = Fais ce que dois, advienne que pourra.	10 = Insignes de Mercure?		
5 = Disque avec la croix fédérale.	11 = Deux cercles.		
6 = Mandat.	12 = Sempre verdi.		
	13 = H inscrit dans deux cercles.		

Nr.	Motto.	Nr.	Motto.
14 = Croix fédérale dans deux cercles.		28 = „Andjolka“.	
15 = Le Salève.		29 = Charrette.	
16 = 1889.		30 = Timbre poste de 10 cts. (Emission ancienne).	
17 = 1815.		31 = Couvert postal.	
18 = COURRIER.		32 = Mia figlia.	
19 = Evitez le luxe.		33 = Hirondelle.	
20 = Ecusson fédéral avec trois étoiles.		34 = Timbre poste de 2 cts.	
21 = *.		35 = Lumen.	
22 = Post tenebras lux.		36 = STOP.	
23 = „!“ (dans un cercle).		37 = Gai.	
24 = 14-IV-1889.		38 = Ginevra.	
25 = Postillon.		39 = «USUI CIVIUM DECORI URBIS».	
26 = ×××		40 = Ecusson fédéral.	
27 = Triangle inscrit dans un cercle.			

Passant à l'examen détaillé de ces projets le jury décide de procéder par élimination en écartant en premier lieu tous ceux d'entre eux qui, soit par leur faiblesse générale de conception, soit par des erreurs irrémédiables, lui paraissent devoir être définitivement exclus de toute participation aux primes à décerner.

Tout en ne perdant pas de vue un seul instant les exigences du programme, il base en outre son critère sur les dispositions plus ou moins habiles et pratiques adoptées par les concurrents à l'égard des éléments essentiels du projet.

Ces éléments essentiels sont à ses yeux: la salle de guichets; l'emplacement des casiers à serrure visités à de certaines heures par un nombreux public dont la circulation doit gêner le moins possible le service des guichets; la cour et ses dépendances au point de vue des facilités de la circulation des véhicules et de ses communications avec les bureaux; la répartition judicieuse des escaliers publics et privés, enfin la disposition générale des bureaux. A l'égard de ces derniers le jury fait observer que peu de concurrents ont accordé une hauteur suffisante au rez-de-chaussée, l'étage postal proprement dit.

En effet, cette hauteur doit être considérable, non-seulement au point de vue architectural et du caractère extérieur à imprimer à l'édifice, mais surtout afin de permettre un éclairage convenable de locaux dont la profondeur atteint 15 à 20 mètres.

Après deux premiers tours consacrés aux éliminations successives mentionnées ci-dessus, le jury se trouve encore en présence de douze projets qui par leurs qualités sérieuses commandent son attention. — Ils portent les Nr. 3, 11, 14, 17, 21, 25, 26, 30, 33, 34, 35 et 40; à part certaines exceptions, ils présentent entre eux d'assez grandes analogies, le jury doit donc se livrer à une étude comparative très attentive pour arriver à balancer leurs mérites respectifs.

La critique de ces projets se résume au reste comme suit:

*Projet Nr. 3. „Helvétia“.* Les abords des guichets ne présentent pas tout le dégagement désirable, l'accès des casiers, logés dans un étroit cul-de-sac, est fort difficile. Dans l'aile sud, l'étage supérieur est superposé d'une manière bizarre au-dessus du rez-de-chaussée, il en résulterait probablement des complications constructives.

L'aménagement de la cour laisse à désirer au point de vue des facilités de circulation des attelages. Les lieux d'aisances ne devraient pas être en communication directe avec les bureaux; le fond du bureau des lettres est insuffisamment éclairé.

La façade a de beaux motifs; il est fâcheux cependant que le pavillon central, mesuré jusque sur la corniche, soit moins élevé que les ailes; ce défaut n'est malheureusement pas racheté par la magnificence de l'attique.

*Projet Nr. 11. Deux cercles.* Ce projet soigneusement étudié ne présente ni d'éminentes qualités ni des défauts prononcés. La hauteur du rez-de-chaussée étant restreinte, il est à craindre que les grands bureaux soient insuffisamment éclairés, d'autant plus que les fenêtres sont en plein cintre. Pourquoi deux salles de correspondance?

La façade est d'échelle un peu trop réduite; elle porte bien le cachet d'un édifice public, mais cet édifice pourrait fort bien être tout autre chose qu'une poste.

*Projet Nr. 14. Croix fédérale dans deux cercles.* L'aménagement de la salle des guichets est bien compris; il est regrettable cependant que les casiers de gauche soient obscurcis par la paroi de la salle de correspondance; cette salle devra être transposée ailleurs. La disposition des escaliers des appartements, ainsi que les loges qui

les accompagnent, n'ont pas paru très heureuses au jury, alors surtout qu'il s'agit d'un édifice public!

La cour laisse à désirer.

*Projet Nr. 17 „1815“.* Il est sage et consciencieusement étudié. La salle des guichets est assez bien disposée; on l'améliorerait encore en introduisant le public dans la salle des mandats, quitte à établir un grillage de séparation.

La cour ne saurait être entièrement vitrée, ainsi que l'auteur le suppose; le premier étage en souffrirait trop, surtout en temps de neige.

L'architecture, renaissance flamande, ne manque pas de charme; mais ne serait-elle pas dépaylée à la rue du Mont-blanc?

*Projet Nr. 21. \** L'auteur de ce projet a adopté un très beau parti pour la salle des guichets; haute de deux étages cette salle serait imposante, mais elle coupe malheureusement le premier étage en deux tronçons laissant ainsi les services postaux qui y sont logés sans communication directe entre eux.

L'escalier de la Direction paraît placé un peu loin de l'entrée du bâtiment.

L'escalier des logements dans l'aile sud coupe trop le bureau des messageries; celui des facteurs ne doit pas déboucher dans le bureau des lettres.

La cour laisse à désirer; les remises devraient être placées contre le mur de clôture à l'Est; elles seraient flanquées de deux portails.

L'architecture de la façade principale est en désaccord complet avec celle des faces latérales; une perspective aurait mis ce fait en évidence.

*Projet Nr. 30. Timbre poste de 10 cts. (ancienne émission).* Projet honnête dont les vertus aussi bien que les vices sont peu accentués. La salle des guichets est assez bien aménagée; les casiers devraient s'ouvrir sur cette salle et non dans la salle de correspondance; cette modification peut se faire aisément, le projet en serait amélioré.

Comme ensemble la façade laisse à désirer; les proportions sont écrasées, le rez-de-chaussée est trop bas; le corps central trop large comparé surtout à l'étroitesse des ailes.

*Projet Nr. 33. Hirondelle.* Ce projet habilement rendu, présente des mérites incontestables, auxquels le jury se fait un devoir de rendre hommage. Certaines dispositions malencontreuses en rabaisseront cependant notablement la valeur.

La salle des guichets serait bien ordonnée, si l'auteur par le fait d'une distribution malheureuse de points d'appui n'avait pas repoussé les guichets trop près des angles, ce qui en rend l'abord difficile lorsqu'il y a affluence du public.

La disposition des trois escaliers de l'aile sud, adossés les uns aux autres, est peu heureuse par sa complication.

Au premier étage la salle d'attente est défectueuse en ce sens qu'elle sert de passage d'une aile à l'autre; la caisse est située à l'extrémité d'un long dégagement parcimonieusement éclairé.

Les lieux d'aisances sont généralement mal placés, aussi bien au rez-de-chaussée qu'au premier étage; le jury se demande même où passerait les tuyaux de chute des cabinets desservant la partie centrale du premier étage.

La cour est resserrée; elle présente peu de facilités pour la manœuvre des attelages.

Les façades, fort belles en elles-mêmes, ne sont pas celles d'un hôtel des postes; les vides sont trop peu prédominants.

*Projet Nr. 40. Ecusson fédéral.* Ce travail présente de bons éléments, mais ils ne sont pas suffisamment mûris par l'étude.

En façade, le motif des ailes a beaucoup de charme; il est regrettable toutefois que le rez-de-chaussée, l'étage postal par excellence, ne soit, comme expression architecturale, que le soubassement des autres étages, d'importance secondaire pourtant.

Ici gisait, soit dit en passant, l'une des grosses difficultés de la composition.

Bien peu de concurrents s'en sont rendu compte et l'ont abordée carrément; moins encore l'ont résolue à satisfaction.

Les huit projets que nous venons de critiquer sommairement sont éliminés à leur tour; quatre subsistent donc encore en dernière analyse; ce sont:

Nr. 34. „Timbre poste de deux centimes“

„ 26. „×××“

„ 25. „Postillon“

„ 35. „Lumen“.

Le jury les apprécie comme suit:

*Projet Nr. 34. (Timbre poste de deux centimes).* Ce projet est





Lichtdruck von J. Baeckmann in Karlsruhe.

Nach einer Photographie der Originalzeichnung.

### Wettbewerb für ein neues Postgebäude in Genf.

Entwurf von Architect *Eugen Meyer* in Paris.

Dritter Preis. — Motto: ×××